JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Violation du couvre-feu: 22 personnes écrouées à Franceville

Moanda/Gabon

RENTE-QUATRE (34) personnes, hommes et femmes, ayant participé au mouvement de contestation baptisé "Concert de casseroles", dans la nuit du 18 au 19 février dernier, ont été appréhendées et gardées à vue par les unités des forces de défense et de sécurité de la ville de Moanda, cheflieu du département de la Lebombi-Leyou.

Les chefs d'accusation retenus à leur encontre sont, entre autres, troubles à l'ordre public, destruction de biens et incendie volontaire. Présentées devant le procureur de la République

près le tribunal de première instance de Franceville, Nicaise Leyama, le 23 février dernier, 22 d'entre elles ont été placées sous mandat de dépôt à la prison centrale de Yené. " 34 personnes ont été gardées à vue dont 31 personnes poursuivies. Parmi ces personnes, 22 sont placées sous mandat de dépôt et 9 bénéficient d'une liberté provisoire après enquêtes. Ces libérés ont été tout simplement des " accessoires " durant cette manifestation ", a précisé Nicaise Leyama.

Le magistrat a mis à profit cette occasion pour inviter les parents à " garder leurs enfants à la maison. D'autant qu'il s'agit avant tout d'une situation sanitaire ".



La prison centrale de Franceville, où séjournent les présumés casseurs.

